Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260211-DEL2026_08-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 Février à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIVOAL Jean Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 4 Février 2026.

Présents : M. RIVOAL Jean Pierre, Maire, M. CHOQUET Jean Michel, Mme THOMAZIC Catherine, M. BOUEDO Christophe, Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne, Mme NIZAN Windy, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, Mme BAUCHE Laëtitia, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, M. PRONOST Yves

Absent(s) excusé(s) : M. GUILLAUME Frédéric, M. SAINT-AIGNAN Willy

A été nommée secrétaire : Mme NIZAN Windy

2026/08 – Commune SAINT GUYOMARD - Participation financière frais de fonctionnement 2024/2025 Ecole publique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de SAINT GUYOMARD sollicite la commune de TREDION pour une participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de SAINT GUYOMARD, la commune ne disposant pas d'école publique sur son territoire.
Le montant demandé correspond au coût de fonctionnement d'un élève de maternelle ou primaire.

►***2 élèves*** en classe de primaire domiciliés sur la commune de TREDION étaient scolarisés à l'école publique de SAINT GUYOMARD pour l'année scolaire 2024-2025.
Coût des dépenses de fonctionnement d'un élève en classe de primaire :
470 € pour 2024-2025 Soit un total de **940 €**
►***2 élèves*** en classe de maternelle domiciliés sur la commune de TREDION étaient scolarisés à l'école publique de SAINT GUYOMARD pour l'année scolaire 2024-2025.
Coût des dépenses de fonctionnement d'un élève en classe de maternelle :
1450 € pour 2024-2025 Soit un total de **2 900 €**
Soit un total de 3 840 €

Il est proposé :

- DE VERSER à la commune de SAINT GUYOMARD les frais de dépenses de fonctionnement relatifs aux élèves des classes primaires et maternelles domiciliés sur la commune de TREDION soit un montant de **3 840 €,**
- DE DONNER MANDAT à Monsieur le Maire ou à son représentant pour veiller à la bonne exécution de la délibération.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2026
Le Maire
Jean Pierre RIVOAL

